



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 14 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Complexe du Casino à Spa : extension de la zone de protection

La Ministre Valérie De Bue, en charge du Patrimoine, vient de signer l'arrêté d'extension de la zone de protection autour du complexe du Casino à Spa.

En avril 2023, la Ministre De Bue a classé comme monument le Casino de Spa et établi une zone de protection réduite, car un périmètre de protection existe déjà autour des Anciens thermes, également classés. Durant cette procédure, la Ville de Spa a souhaité qu'un dispositif spécifique au Casino soit établi.

Par la signature de cet arrêté, la Ministre a décidé de rencontrer cette demande et vient de valider la nouvelle zone de protection, élargie. Celle-ci permet de garantir la conservation intégrée du Casino en préservant son environnement direct et les vues depuis et vers celui-ci.

Le Casino (la Redoute, de son premier nom), a vu le jour dans la seconde moitié du 18ème siècle sur une volonté du Prince-Evêque de Liège. Il était, à l'époque, la première maison publique, en Europe, réservée exclusivement aux jeux.

Dans sa forme actuelle, le Casino a une structure complexe, significative de l'architecture publique du premier tiers du 20^e siècle. Il contribue, de façon significative, à la reconnaissance de la Ville de Spa comme grande ville d'eaux d'Europe par l'UNESCO, au côté de 10 autres villes de 6 autres pays.

Extrait de CADGIS 2022: SPA 1DIV



 Zone de protection telle que modifiée

 Monument (18/04/2023)

 Zone de protection (18/04/2023)